

VOEU à adopter en Conseil de Maîtres, Conseil d'école ou en lettre ouverte aux parents

*A Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
A Monsieur le Préfet de région
A Monsieur le Préfet du département
A Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Val de Marne*

Depuis, l'école est dotée d'un Emploi de vie Scolaire (EVS) AVS ou Assistant administratif / d'un Assistant d'Education (AED).

A ce jour, Mme, Mlle , Mroccupe ce poste.

Depuis l'arrivée de Mme, Mlle, Mr et de ses prédécesseurs, l'ensemble du personnel et des parents fréquentant l'école jugent indispensable leur rôle dans l'école.

Mme , Mlle , Mr (ainsi que ses prédécesseurs) effectue régulièrement les tâches suivantes :

Enumération de toutes les tâches effectuées à l'école ,

.....

Le Conseil d'école / des maîtres, réuni aujourd'hui, regrette vivement que vous n'ayez pas fait le choix de créer des emplois statutaires stables permettant aux écoles d'améliorer durablement leurs conditions de fonctionnement.

Tout en dénonçant le statut précaire qui est réservé à ces personnels, l'existence de ce(s) poste(s) a contribué à améliorer grandement les conditions de fonctionnement de l'établissement et est induite par l'accueil des enfants handicapés ainsi que l'alourdissement des tâches administratives pesant sur les directeurs.

Nous apprenons qu'à l'heure actuelle, le contrat de Mme, Mlle, Mr n'est pas renouvelé et qu'il(elle) va se retrouver au chômage.

Nous vous demandons donc, de maintenir Mme, Mlle, Mr ainsi qu'elle (il) le souhaite, sur ce poste pour lequel elle (il) est désormais parfaitement formé(e). En outre, la transformation en Juin 2011 de ces postes en emplois statutaires éviterait l'instabilité que produit le caractère précaire de ces contrats sur le travail des équipes pédagogiques.

